Sourate N° 111 : Al-Masad - Les Fibres

(mecquoise, nombre de versets : 5, ordre chronologique : 6)

سُورَةُ الْمَسَدِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ وَتَبَّ ﴿١﴾ مَا أَغْنَىٰ عَنْهُ مَالُهُ وَمَا كَسَبَ ﴿٢﴾ سَيَصْلَىٰ نَارًا ذَاتَ لَهَبٍ ﴿٣﴾ وَامْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْحَطَبِ ﴿٤﴾ فِي جِيدِهَا حَبْلٌ مِّن مَّسَدٍ ﴿٥﴾ ﴾

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

« (1). Que périssent les deux mains d'Abû Lahab et que lui-même périsse ! (2). Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis. (3). Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes, (4). de même sa femme, la porteuse de bois, (5). à son cou, une corde de fibres. »

Les causes de révélation de cette sourate

D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, le Prophète ﷺ se rendit à Al-Baṭ-ḥâ', grimpa sur un petit mont et interpela les Quraychites qui se rassemblèrent autour de lui et lui demandèrent ce qui se passait. Il répondit : **« Voyez-vous : si je vous informais que l'ennemi vous attaquera au matin ou le soir, ne me croiriez-vous pas ? »** Ils répondirent que si. Il poursuivit : **« Je suis certes un avertisseur, venu vous avertir d'un terrible châtiment ! »** Abû Lahab dit alors : « Puisses-tu périr ! C'est donc pour cela que tu nous réunis ! » Allah révéla alors : **« Que périssent les deux mains d'Abû Lahab et que lui-même périsse ! »** [1581]

« Que périssent les deux mains d'Abû Lahab », ceci est une invocation à l'encontre d'Abû Lahab, **« et que lui-même périsse »**, et ceci nous informe de son sort, à savoir qu'il périra.

Abû Lahab était un des oncles du Prophète ﷺ. Son nom était 'Abdu-l-'Uzzâ Ibn 'Abdi-l-Muṭṭalib. Sa kunya (surnom) était Abû 'Utayba, mais on le surnomma Abû Lahab (lahab désignant la flamme sans fumée), car il avait le

[1581] *Fatḥ Al-Bârî* (8/609).

teint clair. Il détestait et méprisait le Prophète ﷺ et sa religion, tentant sans cesse de leur nuire.

Abû Az-Zinâd rapporte que Rabî'a Ibn 'Abbâd des Banû Ad-Dîl lui raconta qu'avant sa conversion, il avait entendu le Prophète ﷺ dire, au marché de Dhû Majâz : **« Ô hommes ! Dites qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et vous obtiendrez le succès ! »** Les gens se rassemblaient autour de lui, mais derrière lui apparaissait un homme au teint clair, qui louchait et qui avait deux tresses. Il disait : « Cet homme est un renégat, un menteur ! » Il le suivait partout où il allait. Rabî'a Ibn 'Abbâd dit avoir demandé aux gens de qui il s'agissait et ils répondirent : « Il s'agit de son oncle, Abû Lahab. »[1582]

﴿ **Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis** ﴾, c'est-à-dire : ses enfants, selon Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما.[1583]

Ibn Mas'ûd رضي الله عنه rapporte qu'Abû Lahab disait : « Si mon neveu dit la vérité, je me rachèterai et me préserverai du châtiment douloureux du Jour de la Résurrection par mes biens et mes enfants ! » C'est alors que ce verset fut révélé.

﴿ **Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes** ﴾, un Feu sans fumée, aux flammes brûlantes.

Umm Jamîl, épouse d'Abû Lahab (V4-5)

﴿ **De même sa femme** ﴾, Umm Jamîl, une dame de la haute société qurayshite, de son vrai nom Arwâ Bint Harb Ibn Umayya, sœur d'Abû Sufyân. Elle soutenait son époux Abû Lahab dans sa mécréance, il est donc naturel qu'elle participe également à son châtiment au Jour de la Résurrection, c'est pourquoi Allah dit : ﴿ **la porteuse de bois, à son cou, une corde de fibres** ﴾ de Feu, comme l'indiquent Mujâhid et 'Urwa.[1584] Elle portera le bois par lequel le Feu qui châtiera son époux sera ravivé.

D'après Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما, 'Atiyya, Ad-Dahhâk et Ibn Zayd, Umm Jamîl avait l'habitude de parsemer le chemin emprunté par le Prophète ﷺ de ronces.

Quant à Mujâhid, il explique que la corde de fibres autour de son cou sera en fer.[1585]

[1582] Ahmad (4/341).

[1583] 'Â'isha, Mujâhid, 'Atâ', Al-Hasan et Ibn Sîrîn sont du même avis. At-Tabarî (24/677).

[1584] *Ad-Durr Al-Manthûr* (8/667).

[1585] At-Tabarî (24/681).

Certains ont dit qu'elle avait juré de vendre un de ses colliers et d'en utiliser le prix pour nuire au Prophète ﷺ, c'est pourquoi elle sera châtiée de la sorte, par un collier en fibres de Feu.

Quelques torts causés par Umm Jamîl au Prophète ﷺ

On rapporte que lorsque cette sourate fut révélée, Umm Jamîl se présenta dans la mosquée où se trouvaient Abû Bakr et le Prophète ﷺ, munie d'une pierre. La voyant, Abû Bakr s'exclama : « Messager d'Allah ! La voilà, j'ai peur qu'elle ne te trouve ! » - **« Elle ne me verra pas »**, dit le Prophète ﷺ.

Il récita le Coran, car Allah dit :

﴿ وَإِذَا قَرَأْتَ ٱلْقُرْءَانَ جَعَلْنَا بَيْنَكَ وَبَيْنَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ حِجَابًا مَّسْتُورًا ﴿٤٥﴾ ﴾

﴿ Et quand tu lis le Coran, Nous plaçons, entre toi et ceux qui ne croient pas en l'au-delà, un voile invisible. ﴾ [1586]

Elle s'approcha d'Abû Bakr mais ne vit pas le Prophète ﷺ. Elle dit alors : « Ô Abû Bakr ! On m'a dit que ton ami composait des vers pour m'humilier ! » Abû Bakr dit alors : « Non, par le Seigneur de cette Maison, il n'a composé aucun vers te concernant ! » Elle s'en alla en disant : « Les Quraychites savent bien que je suis la fille de leur chef ! »[1587]

Les savants disent que cette sourate est une preuve de la véracité du Prophète ﷺ, car elle annonce la mort d'Abû Lahab et de son épouse en tant que mécréants. Et, en effet, ils vécurent encore quelques années après la révélation de cette sourate, mais n'embrassèrent jamais l'islam.

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Masad, louange à Allah !

[1586] S17 V45.

[1587] Ibn Abî Hâtim. Voir autre narration : *Fath Al-Bârî* (8/610).